

très grand nombre d'autres Canadiens sont, dans la pratique, privés de leur droit à cause des règlements actuels. Dans notre pays, certains travailleurs industriels tombent dans cette catégorie. En Colombie-Britannique, des milliers de bûcherons, de pêcheurs et beaucoup d'autres, parce qu'ils étaient absents de leur foyer, étant soit à la pêche, soit dans les camps de bûcherons, soit ailleurs, ont en réalité perdu leur droit de vote. Un grand nombre de ces personnes se voient contraintes de quitter leur foyers avant que le bureau provisoire de votation ouvre ses portes, c'est-à-dire quelques jours seulement avant les élections.

Il est presque impossible pour des pêcheurs, bûcherons ou autres personnes de ce genre de voter en faveur ou contre un candidat dans leur propre circonscription. Nous nous opposons à cela. Bien que nous appuyions le projet de loi présenté par le député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) et que nous aimerions voter en sa faveur, nous tenons à profiter de cette occasion pour demander avec instance au comité des élections à la Chambre d'examiner la loi actuelle des élections afin de pouvoir assurer, autant que possible, le droit de vote aux électeurs absents aux élections fédérales, et afin de tenir compte de la situation qui existe en Colombie-Britannique.

Sans plus tarder, je reprends mon siège afin que si la mesure est mise aux voix, nous puissions l'appuyer.

**M. Hugh Faulkner (Peterborough):** Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet de ce projet de loi auquel, en principe, j'apporte mon appui. J'ai fait à Peterborough la même expérience que le député de Vancouver-Quadra dans sa circonscription. Je me souviens d'avoir fait les arrangements nécessaires pour que des étudiants qui, normalement, résidaient à Peterborough, mais qui se trouvaient alors à l'Université Queens, à l'Université de Toronto, à l'Université Carleton ou encore dans la région de Windsor, puissent revenir à Peterborough pour voter. Il était difficile d'expliquer à des étudiants en sciences politiques dont les professeurs avaient vanté l'importance du droit de vote et parlé de son rôle essentiel en régime démocratique, que, la première fois où ils pourraient exercer ce droit, un vice de forme dans la loi les empêchait de le faire. C'est la raison pour laquelle j'appuie le bill proposé par mon éminent collègue, le député de Vancouver-Quadra.

Ce bill porte sur un problème précis d'une loi qui regorge d'anomalies. Le préopinant a

[M. Mather.]

cité des exemples qui m'étaient tout à fait inconnus, probablement parce que les industries touchées ne sont pas des entreprises importantes dans ma région. Il a déjà été signalé, ce qui n'étonne personne ici, que cette loi ne manque pas de défauts. Par conséquent, il faut absolument que la loi tout entière soit renvoyée pour étude au comité des privilèges et des élections. Ce bill prévoit une solution au problème, mais d'autres problèmes découleront de cette solution. Par exemple, le bill n'aborde pas la question de l'âge électoral, à savoir si celui-ci ne devrait pas être ramené à 18 ans. J'ai appuyé le point de vue que l'âge des votants devrait être d'au moins 18 ans.

Ce bill pose aussi le problème de la concentration des électeurs itinérants dans certaines régions. L'Université de Toronto pourrait probablement désigner elle-même son représentant au Parlement, si les étudiants réussissaient à coordonner leur activité. En tant que diplômé de McGill, je le déplore, même si la situation s'appliquait également à McGill. Il existe un problème technique du fait de la concentration, dans une région donnée, d'électeurs flottants qui peuvent influencer sur le résultat du scrutin.

• (5.30 p.m.)

La situation des personnes confinées à l'hôpital ou à une maison de traitement et qui, faute de pouvoir se déplacer, perdent leur droit de vote, constitue une anomalie qui me touche profondément. Lors des dernières élections, je visitais des malades hospitalisés, et je me souviens très bien à quel point ils étaient déçus de ne pas avoir la chance de voter. Aussi, même si le principe du bill est valable, j'estime qu'il faut repenser toute la question et déférer le bill au comité des privilèges et des élections, qui pourrait étudier le problème dans son entier, et non pas de façon fragmentaire.

**M. Olson (Medicine-Hat):** Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler, au nom de mon parti, que nous sommes en faveur de la modification proposée dans le bill C-100. Cette modification résoudra un problème qui a surgi l'automne dernier à cause de la date des dernières élections. De graves injustices ont été commises par suite du choix de la date et, par conséquent, nous adopterions volontiers cette mesure secondaire pour rectifier la situation.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je comprends le motif qui a inspiré le motionnaire de ce bill, car je me rends compte que, lors des dernières